

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
25 juin 2024

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à PIERRE Frédéric, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absents : GARNIER Chrystèle, VALLÉE Priscilla.

Monsieur Gaylord DELAUNAY est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 25 juin 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Délibération n°2024-078. AMÉNAGEMENT : Epicerie sociale et logements d'urgence - Attribution des lots

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le contrat signé le 26 juin 2023 par délégation au Maire attribuant la maîtrise d'œuvre pour le projet,

VU la délibération n°2023-104 du 13 novembre 2023 validant l'APD,

VU l'avis de la commission aménagement patrimoine mobilité accessibilité en date du 26 juin 2024,

CONSIDERANT que la consultation a pour objet le projet de construction d'une épicerie sociale et de deux logements d'urgence,



CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le profil d'acheteur de la collectivité le 09/04/2024 et que la date limite de remise des offres était fixée au 12/06/2024 pour les lots 03-13 et au 14/06/2024 pour les autres lots,

CONSIDERANT que le montant des travaux a été estimé à 540 000 €HT en phase APD,

CONSIDERANT que le marché est composé de 14 lots. Le lot 0 ayant été précédemment attribué pour un montant de 42 580 € HT. Il revient d'attribuer les 13 lots restants,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres transmis par le maître d'œuvre et joint en annexe,

Les entreprises respectivement à retenir sont les suivantes :

LOT 01 – AMENAGEMENT EXTERIEURS	HT
SOTRAV	54 890.65 €
LOT 02 – GROS ŒUVRE	
CF CONSTRUCTIONS	78 500.00 €
LOT 03 - RAVALEMENT	
ROSE RAVALEMENT	14 300.00 €
LOT 04 - CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS	
BILHEUDE	50 505.00 €
LOT 05 - COUVERTURE ARDOISE - BACS ACIER	
BILHEUDE	58 000.00 €
LOT 06 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	
MENUISERIE LES PLATANES	31 500.00 €
LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES	
MENUISERIE LES PLATANES	8 500.00 €
LOT 08 – CLOISONS – ISOLATIONS – FAUX PLAFONDS	
PLAQU'ISOLE	41 666.31 €
LOT 09 – REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	
LAIZE	28 012.87 €
LOT 10 – PEINTURE	
MARGUE	10 239.23 €
LOT 11 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANIATAIRE	
ADT GENIE CLIMATIQUE	73 721.08 €
LOT 12 – ELECTRICITE – CFO/CFA	
LUSTRELEC	35 000.00 €
LOT 13 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	
GERGAUD	14 378.80 €
Total des lots	499 213.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE

DE RETENIR l'option n°1 pour le lot 7 « Menuiseries intérieures » pour l'aménagement intérieur des placards du logement T3 pour un montant de 1 065 €HT,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les avenants inférieurs à 5%.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFÈVRE

